

REGLEMENT CHALLENGE MATTHIEU LADAGNOUS U15 et U17

2024

Article 1 :

Sous le contrôle de la Fédération Française de Cyclisme, l'association « Les Supporters de Matthieu LADAGNOUS » organise pour les catégories U15 et U17 le Challenge Matthieu LADAGNOUS.

Article 2 :

Ce challenge est ouvert à tous les U15 et U17 filles et garçons licenciés à la FFC.

Article 3 :

Les **sept épreuves** retenues sont :

- 1 - **BIDOS** le 17 Mars 2024 - épreuve organisée par le FC OLORONNAIS.
- 2 - **LESCAR** le 1 Mai 2024 - Souvenir André FOUQUET épreuve organisée par le LESCAR Vélo Sprint.
- 3 - **PAU** le 26 Mai 2024 - épreuve organisée par le PAU-VELO 64.
- 4 - **VAL D'AZUN** le 02 Juin 2024 - montée du Tech, épreuve organisée par l'UC LAVEDAN.
- 5 - **LESTELLE BETHARRAM** - le 23 Juin 2024 épreuve organisée par le V.C NAYAIS.
- 6 - **MAULEON** le 7 Juillet 2024 - épreuve organisée par le SA MAULEON.
- 7 - **ROUTE DU SOULOR OU AUTRE** (date à venir) - épreuve organisée par le V.C NAYAIS.

Article 4 :

Classement général :

A l'issue de chaque épreuve un classement aux points sera établi selon le barème suivant sur les 20 premiers : 75-60-50-45-40-35-32-29-26-23-20-17-14-11-8-5-4-3-2-1. Pour les filles les points seront attribués en fonction de leurs catégories et du nombre de coureuses finissant l'épreuve.

Tout coureur qui prendra le départ d'une épreuve se verra attribuer un bonus de 10 pts.

Tout coureur qui participera à la totalité des épreuves se verra attribuer un bonus supplémentaire de 25 pts, ainsi qu'un coureur qui ne pourrait pas participer à raison d'une sélection régionale ou nationale.

Un classement général par catégorie sera effectué à l'issue de la septième épreuve et ne prendra en compte que l'addition des six meilleures places pour les U15, U17, filles et garçons (les 10 points de bonus de cette manche seront aussi perdus).

En cas d'égalité de points au classement général final, les coureurs seront départagés par le nombre de victoires ou à défaut de places de second, de troisième, de quatrième voire de cinquième, etc...en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière épreuve du challenge.

Classement grimpeurs et points chauds :

A l'issue de chaque épreuve, deux classements annexes un grimpeur et un points chauds seront établis en totalisant les points qui seront attribués aux coureurs en fonction de leur place à chaque classement suivant le barème suivant : 1^{er} : 3 points 2^{ème} : 2 points 3^{ème} : 1 point

Il n'y aura pas systématiquement de classement grimpeurs ou points chauds sur chaque épreuves, voici la répartition :

1 - BIDOS : 1 classement grimpeurs et 1 classement points chauds.

2 - LESCAR : 1 classement grimpeurs.

3 - PAU : 1 classement points chauds.

4 - VAL D'AZUN : 1 classement grimpeurs.

5 - LESTELLE BETHARRAM : 1 classement points chauds.

6 - MAULEON : 1 classement grimpeurs.

7 - ROUTE DU SOULOR : 1 classement grimpeurs et 1 classement points chauds

Pour ces 2 classements, il n'y a pas de distinction filles et garçons.

En cas d'égalité au classement final, les coureurs seront départagés par le dernier classement obtenu.

Afin de distinguer les coureurs pendant les courses, à l'issue de la 2^{ème} épreuve permettant d'établir le 1^{er} classement général et ensuite sur toutes les épreuves, il sera attribué :

- 1 maillot jaune **MIEL DE NOUSTE** à chaque leader du classement général U15 et U17 filles et garçons.
- 1 maillot blanc à pois rouges **ETP 8** à chaque leader du classement des grimpeurs U15 et U17.
- 1 maillot vert **AKKODIS** à chaque leader du classement des points chauds U15 et U17.

Après chaque manche si un coureur est en tête de 2 classements il ne lui sera remis qu'un seul maillot, l'autre maillot étant remis au 2^{ème} du classement et en dernier recours au 3^{ème}. L'ordre des classements est le suivant : classement général, classement des grimpeurs et classement des points chauds.

Les maillots devront obligatoirement être portés par les coureurs à l'épreuve suivante. En cas d'égalité sur un des classements à l'issue d'une manche (sauf classement général final) et les coureurs ne pouvant pas être départagés (même nombre de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}...places), le coureur porteur du maillot pour la manche suivante sera celui qui le portait déjà sur celle-ci.

Après chaque épreuve, le classement du Challenge sera mis en ligne sur les comptes **Facebook et Instagram de Matthieu LADAGNOUS et du Vélo Club Nayais** et transmis aux clubs adhérents.

Les 5 premiers des différents classements généraux finaux U15 et U17 filles et garçons ainsi que le vainqueur du classement final des grimpeurs et le vainqueur du classement final des poids chauds, seront récompensés par Matthieu LADAGNOUS, en fin de saison lors d'une réception. Les lauréats absents lors de la remise ne recevront pas leurs prix.

Article 5 :

Les litiges seront réglés par le jury des commissaires et l'association « Les Supporters de Matthieu LADAGNOUS ».

Article 6 :

Le fait pour un coureur de participer à ce challenge, implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

Les Présidents des clubs adhérents:

FC OLORONNAIS - LESCAR VS - PAU VELO 64 - UC LAVEDAN - SA MAULEON - VC NAYAIS -
Matthieu LADAGNOUS

